Rapport annuel de gestion 2007-2008

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Québec

Rapport annuel de gestion 2007-2008

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
Site Internet : www.bape.gouv.qc.ca
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

En vue d'alléger le texte, le genre masculin
désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal — 2008
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1706-9599
ISBN 978-2-550-52990-3 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-52991-0 (PDF)
© Gouvernement du Québec

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2008.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs,

Line Beauchamp
Québec, juin 2008

Madame Line Beauchamp
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2008, rédigé conformément aux dispositions de la *Loi sur l'administration publique*.

Ce rapport présente notamment les résultats atteints dans les domaines sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008. Il contient également un rapport de validation de la vérification interne.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Pierre Renaud
Québec, juin 2008

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Je vous présente le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour l'exercice 2007-2008. Les activités mentionnées concernent notre mission d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, mission pour laquelle le personnel du BAPE se dévoue quotidiennement.

Au cours du présent exercice, l'équipe du BAPE a réalisé huit mandats d'enquête et d'audience publique et quinze mandats d'information et de consultation publiques. Notons qu'il a été possible de regrouper deux mandats d'enquête et d'audience publique pour une même commission, permettant une économie appréciable. Cette année le BAPE s'est vu confier un nouveau type de mandat, celui d'assister les MRC dans l'organisation et l'animation de leur consultation au regard de la filière éolienne sur leur territoire. Ainsi, quatre MRC se sont prévalues de ce soutien.

Plusieurs régions du Québec ont ainsi été visitées, entre autres les Îles-de-la-Madeleine, la Gaspésie, la Côte-Nord, le Saguenay, la Chaudière-Appalaches, le Centre-du-Québec, la Montérégie, Lanaudière, l'Estrie et l'Outaouais pour des projets d'infrastructures routières, portuaires et énergétiques, des lieux d'enfouissement technique, des projets de valorisation et de dépôt de résidus et, enfin, pour un projet de mine. Ces travaux n'auraient pu être effectués sans la contribution des citoyens, des municipalités et des organismes qui y ont participé.

La présence du BAPE s'est accentuée tant au Québec qu'au niveau national et international afin de diffuser son expertise et de partager son savoir faire auprès d'universitaires et de spécialistes lors de colloques et de congrès. Le BAPE a poursuivi des projets de collaboration et de coopération avec la France et a maintenu sa participation à des réseaux de veille d'ordre interne, interministériel ou international.

Il a également poursuivi l'élaboration de son plan d'action de développement durable 2008-2013 en rapport avec la *Loi sur le développement durable*. Ce plan d'action, qui s'inscrit d'ailleurs dans l'esprit du *Plan stratégique 2005-2008*, a pour objectif de répondre à la volonté du gouvernement de participer activement au développement durable. À cet égard, deux projets pilotes ont été réalisés pour raffiner l'application des principes de développement durable dans une démarche d'analyse.

Le *Plan stratégique 2005-2008* témoigne de la volonté de faire en sorte que la participation des citoyens demeure au cœur des actions. Ainsi, le BAPE a produit un dépliant d'information simplifié et plus attrayant qui vise à stimuler et faciliter la participation des citoyens aux mandats. Par ailleurs, nos sondages démontrent une satisfaction constante quant à l'appréciation des citoyens au regard de l'information que le BAPE transmet sur la procédure. Un effort supplémentaire devra cependant être consenti en ce qui concerne l'information transmise sur les projets par les intervenants externes.

Au cours de l'exercice 2007-2008, le BAPE a poursuivi son objectif d'améliorer la circulation de l'information à l'interne en se donnant un énoncé de communication qui s'appuie sur les valeurs suivantes : le respect des personnes, la reconnaissance de la contribution de tous et le devoir d'informer et de s'informer. Ajoutons qu'il a amorcé l'actualisation de ses règles déontologiques qui remontent à près d'une dizaine d'années.

Enfin, je tiens à remercier le personnel du BAPE sans qui nos travaux n'auraient pu être réalisés.

Le président,

Pierre Renaud

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de notre responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information et des données ainsi que des contrôles afférents.

Le *Rapport annuel de gestion 2007-2008* du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement décrit fidèlement la mission, les mandats et les orientations stratégiques du BAPE, présente les objectifs, les indicateurs et les résultats.

Nous déclarons que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles afférents sont fiables et qu'ils correspondent à l'état de situation au 31 mars 2008.

Le président,

Pierre Renaud
Québec, mai 2008

Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications,

Raynald Martel
Québec, mai 2008

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Pierre Renaud
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Objet : Rapport de validation de la vérification interne

Monsieur le Président,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le rapport annuel de gestion 2007-2008 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion 2007-2008 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement nous paraît, à tous les égards importants, plausible et cohérente.

L'information relative aux exercices antérieurs, et présentée à des fins de comparaison, n'a pas fait l'objet de notre validation.

La responsable de la vérification interne,

Lynda Roy, CA
Québec, mai 2008

Table des matières

Chapitre 1
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

1.1 La constitution 1

1.2 La mission 1

1.3 Les valeurs 2

1.4 La composition 2

1.5 L'organisation administrative 2

1.6 La formation d'une commission d'enquête et les pouvoirs des commissaires 4

1.7 Les projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 4

1.7.1 La période d'information et de consultation publiques 4

1.7.2 L'enquête et l'audience publique 6

1.8 Les demandes d'enquête sur des questions relatives à la qualité de l'environnement 7

1.9 L'enquête et la médiation 7

1.10 Les mandats en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel 8

1.11 Les mandats d'assistance aux MRC au regard de la filière éolienne sur leur territoire 8

Chapitre 2
Les résultats atteints

2.1 Au regard de la planification stratégique 9

2.2 Au regard de la déclaration de services aux citoyens 17

Chapitre 3
Les ressources

3.1 Les ressources humaines 21

3.2 Les ressources financières 22

3.3 Les ressources matérielles et informationnelles 25

3.4 Les services partagés 25

Chapitre 4
Les exigences législatives et gouvernementales

4.1 L'accès à l'information 27

4.2 La protection des renseignements personnels 27

4.3 Les règles d'éthique et de déontologie 27

4.4 La politique linguistique 28

4.5 L'embauche et la représentativité 28

4.6 Le développement durable 30

4.7 Recommandations de la Commission de l'administration publique 31

Chapitre 5
Perspectives 2008-2009

Annexe I
A – Les membres du BAPE 35
B – Les membres à temps partiel nommés par décret 35

Annexe II
A – Les mandats de période d'information et de consultation publiques 37
B – Les mandats d'enquête et d'audience publique 38
C – Les mandats d'assistance aux MRC au regard de la filière éolienne sur leur territoire 38

Annexe III
A – Les rapports publiés par le BAPE 39
B – Les autres publications 39

Annexe IV
Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 41

Annexe V
Liste des conférences présentées par les membres et le personnel du BAPE 45

Annexe VI
Les lois, règlements et procédures régissant le BAPE 49

Liste des figures et des tableaux

Figure 1 La structure organisationnelle au 31 mars 2008 3

Figure 2 Le cheminement des projets au BAPE à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement 5

Figure 3 Répartition des dépenses réelles par catégories 23

Tableau 1 Nombre de jours-mandats réalisés en 2007-2008 et 2006-2007 10

Tableau 2 Répartition du personnel 21

Tableau 3 Répartition des coûts de formation en 2007-2008 22

Tableau 4 Budget et dépenses réelles 23

Tableau 5 Utilisation des ressources financières par activités, en fonction du coût de revient 24

Tableau 6 Répartition du personnel embauché en 2007-2008, selon le statut d'emploi 29

Tableau 7 Nombre d'employés réguliers en place, excluant les membres 29

Tableau 8 Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier 29

Tableau 9 Taux de représentativité des femmes au sein de l'effectif régulier au 31 mars 2008 30

Tableau 10 Éléments de la reddition de comptes à améliorer 31

CHAPITRE 1

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

1.1 La constitution

Adoptée en décembre 1978 par l'Assemblée nationale du Québec, la *Loi modifiant la Loi de la qualité de l'environnement* (1978, c. 64) a eu pour effet d'instituer le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), de prévoir sa composition et son rôle et d'établir, pour certains projets, une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement faisant appel à la participation du public. En créant le BAPE, l'Assemblée nationale affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation et sollicitait leur participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement. Ce faisant, elle reconnaissait officiellement la valeur et la pertinence de la contribution de la population au processus d'évaluation environnementale en raison de l'expertise concrète qu'elle a de son milieu de vie.

L'action du BAPE, notamment par les possibilités qu'il offre à la population d'intervenir dans les processus d'autorisation des projets, s'inscrit bien dans la perspective du développement durable. Les citoyens susceptibles de subir les répercussions de ces projets ou de bénéficier de leurs retombées peuvent ainsi faire valoir leur point de vue et fournir aux décideurs un éclairage équilibré. Elle permet aussi aux promoteurs d'assurer une cohabitation harmonieuse de leur projet avec le milieu.

1.2 La mission

Le BAPE a pour mission d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, économique et social. Il relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et il est indépendant du Ministère. En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), le BAPE a pour fonction d'enquêter et de tenir des audiences publiques, à la demande du ministre, à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ou sur toute autre question relative à la qualité de l'environnement et de lui transmettre un rapport contenant ses constatations et son analyse.

Le BAPE peut également se voir confier les consultations du public sur des projets d'aires protégées en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q., c. C-61.01, a. 39).

1.3 Les valeurs

Le BAPE s'engage à appuyer son action sur l'équité, l'intégrité, l'impartialité et la transparence. Ses membres adhèrent à un code d'éthique et de déontologie basé sur ces valeurs (voir l'annexe IV).

1.4 La composition

Le BAPE était composé au 31 mars 2008 de sept membres à plein temps, dont un président et un vice-président (voir la figure 1). Ces membres sont nommés par le gouvernement.

De plus, pour lui permettre de former les commissions d'enquête en temps opportun et de satisfaire aux exigences des mandats confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le président dispose d'une liste de membres à temps partiel également nommés par le gouvernement (voir l'annexe I).

Les membres se réunissent périodiquement en assemblée pour traiter de diverses questions sur des sujets touchant notamment la mission du BAPE, ses orientations et les procédures qui encadrent les mandats.

1.5 L'organisation administrative

L'organisation administrative (voir la figure 1) est conçue de façon à favoriser une gestion matricielle des ressources pour mieux répondre aux besoins des commissions d'enquête.

Le président assume la direction de l'organisme. Il est assisté par le vice-président, l'assemblée des membres, le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

Les membres, à titre de commissaire, dirigent les commissions et assurent la gestion des ressources qui leur sont confiées pour remplir leurs mandats.

Le conseiller juridique guide le président et les commissaires quant aux aspects légaux qui concernent l'organisme et les travaux des commissions.

Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications est responsable des activités du Service du soutien à la gestion et du Service des communications et des ressources documentaires.

Le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination est responsable d'une équipe multidisciplinaire de professionnels qui appuient les travaux d'enquête et d'analyse des commissions, et également de l'équipe qui assure la coordination des commissions.

Figure 1 La structure organisationnelle au 31 mars 2008

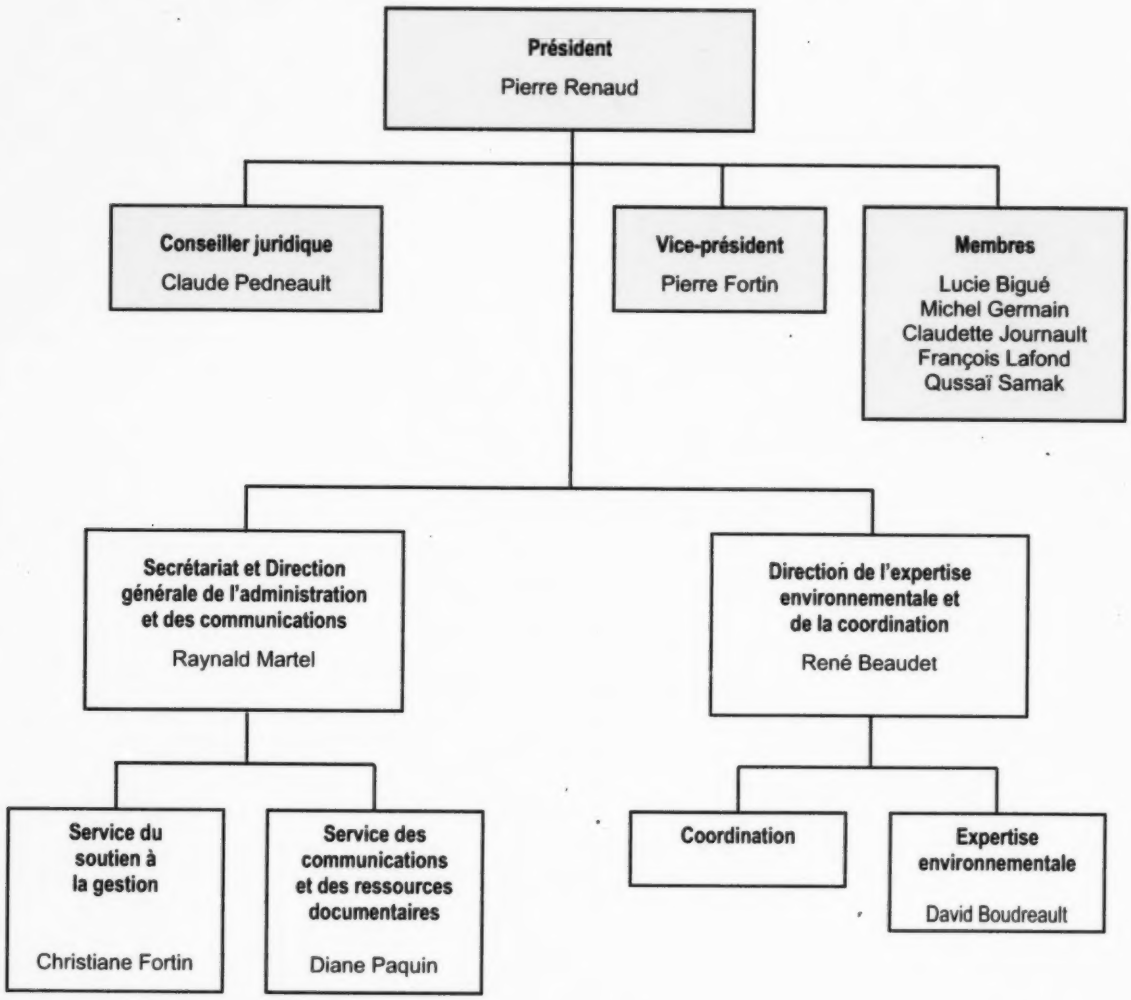

1.6 La formation d'une commission d'enquête et les pouvoirs des commissaires

Lorsque le ministre demande au BAPE de tenir une enquête, une enquête avec audience publique ou une enquête avec médiation, que ce soit en vertu de l'article 6.3 ou 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le président du BAPE forme une commission d'enquête et en désigne le président. Ce dernier est habituellement un membre à plein temps du BAPE, auquel se joignent, au besoin, des commissaires choisis selon leur compétence à traiter les éléments et les enjeux particuliers du projet soumis. De plus, la commission est appuyée par une équipe multidisciplinaire.

Pour les enquêtes qui leur sont confiées, les membres sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure et possèdent les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête* (L.R.Q., c. C-37). À ce titre, ils bénéficient de plusieurs pouvoirs dont celui qui leur permet d'exiger tout document utile à la compréhension du dossier. L'approche privilégiée consiste à discuter avec l'ensemble des participants pour obtenir de façon volontaire l'information nécessaire aux besoins du public et de la commission d'enquête.

1.7 Les projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

Le BAPE reçoit ses mandats du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le nombre et le type de mandats varient en fonction des projets soumis au ministre par les promoteurs et, dans le cas des audiences publiques, selon les demandes d'audience publique faites par la population (voir la figure 2). Les projets visés par la procédure, qu'ils soient de nature privée ou publique, sont définis de façon précise par le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement* (Q-2, r. 9). Ce dernier prévoit notamment qu'une période d'information et de consultation publiques soit tenue pour tout projet soumis pour autorisation.

1.7.1 La période d'information et de consultation publiques

Lorsque le ministre décide de rendre publique l'étude d'impact déposée par le promoteur d'un projet, il donne mandat au BAPE de la rendre accessible à la population simultanément à tous les autres documents du dossier de la demande de certificat d'autorisation et de tenir une période d'information et de consultation publiques de 45 jours. Pour ce faire, le BAPE ouvre des centres de consultation dans les régions où le projet est proposé. Il informe la population directement intéressée par le projet de l'ouverture de ces centres et tient une séance d'information publique.

Figure 2 Le cheminement des projets au BAPE à l'intérieur de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement

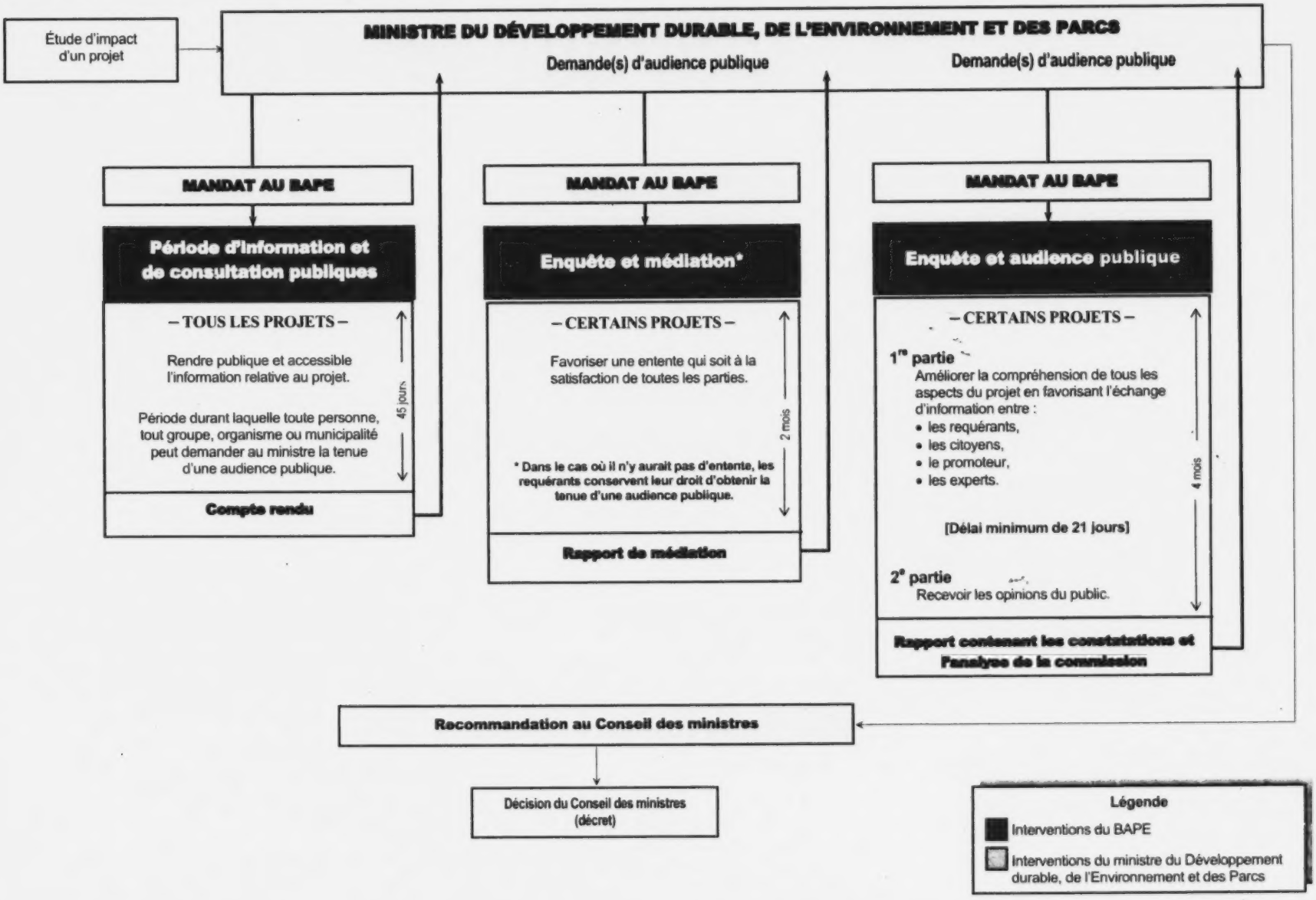

La population peut également consulter le dossier au bureau du BAPE à Québec, à la bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal et dans le site Internet du BAPE. C'est au cours de cette période réglementaire que toute personne, tout groupe, organisme ou municipalité peut demander la tenue d'une audience publique au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

1.7.2 L'enquête et l'audience publique

S'il reçoit une demande et à moins qu'il ne la juge frivole, le ministre donne au BAPE le mandat de tenir une enquête et une audience publique en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Le déroulement de l'audience, qui se réalise en deux parties, est prévu par les *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques* (Q-2, r. 19).

La première partie de l'audience

Consacrée à compléter l'information déjà fournie au dossier, la première partie s'amorce par la présentation des demandes d'audience par les requérants, suivie de la présentation du projet par le promoteur. Le public et la commission d'enquête peuvent ensuite poser des questions sur le projet à l'étude. À cette première partie de l'audience sont convoqués le promoteur, les requérants de l'audience, de même que des représentants de différents ministères ou organismes publics susceptibles d'apporter un éclairage sur le projet et de répondre aux questions de la commission d'enquête et du public. La procédure suivie est simple et favorise un échange public entre la commission et la population, le promoteur, les organismes et les ministères. La documentation et les notes sténographiques des séances publiques sont déposées dans les centres de consultation et publiées dans le site Internet.

Au terme de cette première partie qui a permis au public d'adresser des questions à la commission, les personnes qui souhaitent exprimer leur opinion sur le projet disposent d'au moins 21 jours pour préparer leur intervention sous forme de mémoire ou d'exposé oral.

La deuxième partie de l'audience

La deuxième partie de l'audience permet à toute personne, tout groupe, organisme ou municipalité d'exprimer son opinion sur le projet à l'étude. Ceux-ci peuvent appuyer le projet tel qu'il a été présenté par le promoteur, manifester leurs objections quant à sa réalisation ou proposer des modifications. Cette deuxième partie permet à la commission d'enquête de mieux cerner les enjeux du projet et de comprendre les valeurs propres aux collectivités intéressées. Les mémoires et les transcriptions des séances sont également rendus publics dans les centres de consultation et dans le site Internet.

Le rapport de la commission d'enquête

Une fois la partie publique terminée, la commission d'enquête complète son analyse du projet en s'appuyant sur les transcriptions de l'audience, les documents déposés, les mémoires des participants à l'audience publique ainsi que sur ses propres recherches. La commission rédige ensuite son rapport qui fait état de ses constatations et de son analyse. Lorsque le rapport est terminé, au plus tard à la fin du mandat de quatre mois, le président du BAPE le transmet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui dispose de 60 jours pour le rendre public.

À la lumière du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère, le ministre soumet ses recommandations au Conseil des ministres à qui appartient la décision finale d'autoriser intégralement le projet, d'imposer certaines modifications ou conditions quant à sa réalisation, ou de le refuser.

1.8 Les demandes d'enquête sur des questions relatives à la qualité de l'environnement

En vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut demander au BAPE d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement et de lui faire rapport de ses constatations et de son analyse. L'enquête peut également être complétée par des audiences publiques lorsque le ministre le requiert conformément au deuxième alinéa de l'article 6.3 de la Loi.

Les mandats de cette catégorie peuvent avoir pour but d'aider le gouvernement à élaborer des politiques ou des orientations par rapport à une question environnementale ou une situation particulière. Ce type de mandat permet aussi au gouvernement d'avoir le point de vue de la population sur une question environnementale. Les enquêtes sont menées par une commission formée de un ou plusieurs membres du BAPE, laquelle doit produire un rapport dans le délai fixé par le ministre.

1.9 L'enquête et la médiation

Dans certains cas, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut confier au BAPE un mandat d'enquête et de médiation. Ce mandat peut viser un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ou bien toute question relative à la qualité de l'environnement. La médiation en environnement est un processus souple qui vise à aider le promoteur du projet et les personnes ou les groupes qui requièrent une audience publique à régler les différends relatifs aux répercussions du projet sur l'environnement en vue d'en arriver à une entente sur les points en litige. La médiation est effectuée par un membre du BAPE qui rédige un rapport qui sera transmis au ministre. Il appartient à celui-ci de décider du suivi à donner au dossier. Le BAPE s'est donné depuis plusieurs

années des *Règles de procédure relatives au déroulement des médiations en environnement* favorisant la conclusion d'une entente à l'amiable. Dans le cas d'un projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le mandat d'enquête et de médiation en environnement ne modifie en rien le droit des requérants d'obtenir la tenue d'une audience publique relativement au projet en vertu de l'article 31.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, s'il n'y a pas d'entente entre les parties.

1.10 Les mandats en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, dont l'objectif est de sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec, vise plus particulièrement à faciliter la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire. L'article 39 de cette loi prévoit que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut confier au BAPE le mandat de tenir une consultation du public avant qu'un statut permanent de protection pour un territoire mis en réserve soit proposé au gouvernement.

1.11 Les mandats d'assistance aux MRC au regard de la filière éolienne sur leur territoire

En avril 2007, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le BAPE signaient une entente visant à donner suite aux orientations du gouvernement en matière de développement durable de l'énergie éolienne. Ce document rappelle la compétence des MRC au regard de l'aménagement du territoire et précise le rôle du BAPE à l'intérieur de la consultation publique organisée par la MRC.

Essentiellement, un membre du BAPE assiste la MRC dans l'animation de sa consultation publique. Le président du BAPE adresse par la suite au ministre ainsi qu'au préfet de la MRC concernée un compte rendu factuel sur le déroulement de la consultation.

CHAPITRE 2

Les résultats atteints

Le présent chapitre rend compte des résultats du BAPE au regard des objectifs du *Plan stratégique 2005-2008* ainsi que des engagements exprimés dans la *Déclaration de services aux citoyens*. Ils ont été mesurés à l'aide d'outils mis en place en 2006 et sont présentés en parallèle avec ceux de 2006-2007, de manière à en établir la comparaison.

Les résultats en pourcentage expriment le degré de satisfaction des participants à l'égard des services du BAPE. Ils proviennent des sondages distribués en séances publiques, qui sont basés sur une échelle d'évaluation de 1 à 5, 1 correspondant à l'énoncé totalement en désaccord et 5, totalement d'accord. Les pourcentages présentés correspondent aux cumuls des réponses 4 et 5. Ceux correspondant aux réponses 1, 2 et 3 ne sont pas indiqués en raison de leur faible valeur. En 2007-2008, 299 participants et participantes ont rempli le questionnaire d'appréciation.

Certaines données peuvent varier par rapport à celles apparaissant dans le rapport annuel de gestion 2006-2007, en raison de corrections apportées à la base de données et à l'ajout de nouvelles données après la publication du rapport. Ces données ont trait essentiellement aux sondages, aux séances publiques et aux centres de consultation ouverts en région.

En ce qui concerne les cibles, elles seront établies pour les prochaines années à partir de la tendance des résultats présentés, et l'objectif à respecter au regard du coût des activités sera fixé, entre autres, en fonction de l'indexation du coût de la vie, de la complexité et de la localisation des mandats.

2.1 Au regard de la planification stratégique

Le *Plan stratégique 2005-2008* définit les deux enjeux stratégiques sur lesquels le BAPE s'est appuyé pour remplir sa mission. Le premier vise les services qui assurent la participation des citoyens et le second, les services d'information aux citoyens.

L'un des indicateurs du Plan stratégique, le coût d'un jour-mandat, est ici remplacé par le coût direct moyen des mandats d'audience, lesquels représentent près de 88 % de l'ensemble des activités du BAPE. Le coût d'un jour-mandat reflète en effet davantage le volume que le coût des activités. Or, le tableau 1 montre que le volume d'activités a connu une diminution de 43 % en 2007-2008 en ce qui concerne les mandats d'audience. Le nouvel indicateur sera d'ailleurs repris dans le *Plan stratégique 2008-2013*.

Tableau 1 Nombre de jours-mandats réalisés en 2007-2008 et 2006-2007

Types d'activité[1]	2007-2008	2006-2007
	Jours-mandats	Jours-mandats
Période d'information et de consultation	685	966
Enquête et audience	1 268	2 234
Assistance aux MRC	80	—

1. En 2007-2008, le BAPE a reçu 15 mandats d'information et de consultation publiques comparativement à 22 en 2006-2007, et 8 mandats d'enquête et d'audience publique comparativement à 17 au cours de l'exercice précédant.

2.1.1 Premier enjeu — Les services qui assurent la participation des citoyens

Orientation 1 — Maintenir la qualité des services offerts

Axe d'intervention — Attentes des citoyens et des participants

Objectif 1

Offrir des services de proximité adaptés aux besoins et aux attentes des participants

2007-2008	2006-2007
Sondages	
109 questionnaires ont été remplis lors de 14 séances d'information. 190 questionnaires ont été remplis lors de 66 séances d'audience publique.	227 questionnaires ont été remplis lors de 27 séances d'information. 385 questionnaires ont été remplis lors de 123 séances d'audience publique.
Taux de satisfaction des citoyens à l'égard des services	
a) *accessibilité des centres de consultation*	
Le BAPE a ouvert en moyenne 2,2 centres par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal. Taux de satisfaction : 71 %	Le BAPE a ouvert en moyenne 2,4 centres par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal. Taux de satisfaction : 69 %
b) *accessibilité de l'information dans le site Internet du BAPE*	
Tous les documents déposés par les participants et qui pouvaient être numérisés ont été publiés dans le site Internet.	
c) *tenue de séances publiques dans tous les milieux touchés par les projets soumis*	
Pour tous les mandats reçus, le BAPE a tenu des séances publiques dans les milieux visés.	

D'après l'analyse des commentaires émis dans les sondages, le faible taux de satisfaction des citoyens à l'égard de l'accessibilité des centres de consultation est attribuable, entre autres, aux heures d'ouverture qui ne correspondent pas toujours aux horaires des citoyens ou à la localisation des centres. Dans certaines régions, le BAPE a commencé à ouvrir des centres de consultation dans des lieux plus accessibles aux citoyens, notamment dans des institutions bancaires.

Objectif 2

Maintenir la qualité, l'efficacité et l'efficience des interventions du BAPE en regard de l'information et des consultations publiques

2007-2008	2006-2007
Nombre de participants aux séances publiques	
4 600 personnes, pour une moyenne de 58 participants par séance	13 360 personnes, pour une moyenne de 89 participants par séance
Coût direct moyen des mandats d'audience[1]	
201 631 $	152 632 $
Taux de satisfaction globale des participants	
85 %	78 %

1. Ce coût inclut la rémunération, les avantages sociaux, les frais de déplacement et les frais de fonctionnement directement imputés aux mandats.

En 2006-2007, le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska a connu une assistance moyenne de 102 participants sur les 34 séances tenues, ce qui a haussé significativement la moyenne annuelle.

Afin d'établir un comparatif au regard du coût direct moyen d'un mandat d'audience, nous avons calculé la moyenne des trois exercices précédents et l'avons majorée selon l'indice des coûts à la consommation de 2007. Cette valeur cible s'élève à 181 600 $, alors qu'il a atteint 201 631 $ en 2007-2008, soit une augmentation de 11 %. Plusieurs facteurs peuvent influencer à la hausse le coût direct des mandats, notamment la localisation éloignée des projets à l'étude, le nombre élevé de séances à tenir et le besoin de traduction simultanée. Au cours du présent exercice, trois mandats d'audience sur huit présentaient au moins une de ces particularités. Pour optimiser l'utilisation de ses ressources, le BAPE a toutefois regroupé deux mandats d'enquête et d'audience publique pour une même commission d'enquête. Il s'agit des mandats portant sur la route 131 à Saint-Félix-de-Valois (voir l'annexe II).

Quant au taux de satisfaction globale des participants à l'égard de la prestation de services du BAPE, il se maintient autour de 80 % d'année en année, ce qui témoigne de l'atteinte de l'objectif.

Objectif 3

Assurer le respect du code d'éthique et de déontologie des membres du BAPE

Aucun manquement au Code d'éthique et de déontologie n'a été constaté au cours des deux derniers exercices.

Orientation 2 — Contribuer au développement durable

Axe d'intervention — Développement des compétences

Objectif 1

Renforcer les connaissances des membres, du personnel et des personnes-ressources

2007-2008	2006-2007
Nombre de jours-personnes de formation (membres et personnel)	
Près de 70 jours-personnes par année ont été consacrés au développement des compétences au regard du développement durable.	
Nombre d'ateliers de discussion et nombre de participants	
a) *à l'égard des membres et du personnel*	
5 ateliers de formation et de discussion ont été offerts aux membres et au personnel : – l'éthique en environnement ; – le principe de précaution ; – la genèse du développement durable ; – la biodiversité, les milieux humides et la capacité de support ; – les impacts psychosociaux relatifs à l'implantation des projets.	4 ateliers de formation et de discussion ont été offerts aux membres et au personnel : – les risques technologiques ; – l'environnement d'un point de vue sociologique ; – la consultation publique auprès des communautés autochtones ; – les éoliennes.
37 % des jours-personnes de formation ont été consacrés à la participation à ces ateliers.	40 % des jours-personnes de formation ont été consacrés à la participation à ces ateliers.
18 capsules d'information et d'éducation sur le développement durable ont également été diffusées auprès des employés.	15 capsules d'information et d'éducation sur le développement durable ont également été diffusées auprès des employés.
b) *à l'égard des personnes-ressources*	
Afin d'améliorer l'approche avec les milieux touchés, trois rencontres d'information ont été tenues par un membre du BAPE avec les MRC de La Matapédia, de La Mitis et de Matane.	Afin d'améliorer l'approche avec les milieux touchés, une rencontre d'information a été tenue par un membre du BAPE avec la MRC de Témiscouata.
Parmi les 30 conférences présentées à l'annexe V, une présentation a été donnée à l'intention d'un organisme appelé à jouer le rôle de personne-ressource.	Parmi les 24 conférences énumérées dans le rapport annuel de gestion 2006-2007, quatre présentations ont été données à l'intention de ministères et d'organismes appelés à jouer le rôle de personne-ressource.

La cible du nombre de jours-personnes était de maintenir, voire d'augmenter les efforts liés à l'acquisition des connaissances du personnel. Ces formations concourent à la démarche systématique d'analyse mise en place par le BAPE et ses commissions d'enquête en vue de prendre en considération les seize principes de développement durable contenus dans la *Loi sur le développement durable*.

Objectif 2

Profiter de l'expertise extérieure pour améliorer les façons de faire

2007-2008	2006-2007
Nombre d'activités d'échanges et de recherche et nombre de participants	
1. Le BAPE a poursuivi ses efforts de veille sur le développement durable et sur différents enjeux environnementaux. Le Service de l'expertise environnementale assure une veille sur une quinzaine de thèmes en environnement relatifs aux enjeux à traiter par les commissions d'enquête. À cet égard, une dizaine de capsules d'information ont été diffusées au BAPE. 2. Le BAPE siège au comité interministériel sur le développement durable. Il y est représenté par le président et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination. 3. Le BAPE siège également au comité consultatif sur la responsabilité sociale du Conseil canadien des normes. Il y est représenté par le président.	1. Le BAPE a poursuivi ses efforts de veille sur le développement durable et sur différents enjeux environnementaux. Le Service de l'expertise environnementale a été mis à profit dans cet exercice. 2. Le BAPE siège au comité interministériel sur le développement durable. Il y est représenté par le président et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination. 3. Le BAPE a participé, sur demande, au groupe d'experts sur le développement durable piloté par le Bureau de coordination du développement durable sous la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Objectif 3

Partager l'expertise du BAPE avec des institutions et organismes de l'extérieur du Québec

2007-2008	2006-2007
Nombre et type de délégations étrangères reçues	
Une délégation du Haut-Commissariat de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal a effectué une mission au Québec afin, notamment, de mieux connaître le cadre qui régit le BAPE de même que ses processus de consultation publique. Une délégation de l'Agence béninoise de l'environnement a également été reçue.	Dans le contexte d'une entente avec la France[1], deux organismes français de consultation publique, la CNCE et la CNDP, ont effectué trois missions au Québec afin de mieux apprécier les moyens mis en œuvre par le BAPE pour informer le public, en participant aux différentes étapes des consultations publiques.

1. En novembre 2003, le BAPE a amorcé des discussions en vue d'établir une entente de collaboration et d'échange d'expertise avec deux organismes de consultation publique de la France (la Commisison nationale du débat public – la CNDP, et la Compagnie nationale des commissaires-enquêteurs – la CNCE). Cette entente a reçu l'aval de la 60e Commission permanente de coopération franco-québécoise pour les années 2005 et 2006.

2007-2008	2006-2007
Nombre et type d'activités avec l'extérieur	
Le BAPE a participé aux cinq événements suivants : – à Washington, rencontre avec des représentants de la Banque mondiale concernant la coopération internationale en matière de consultation publique sur l'environnement ; – à Toronto, lors du forum « Sustainable TransForum » organisé conjointement par les ministères de l'Environnement et des Transports de l'Ontario ; – à Santander en Espagne, lors du 3e Atelier sur l'eau de la Fondation Marcelio Botín ; – à Genève, lors du colloque du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale et de ses partenaires ayant pour thème « Évaluation environnementale et transports » ; – à Ottawa, rencontre avec des représentants seniors de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, à la suite de la rencontre tenue à Washington avec des représentants de la Banque mondiale.	Dans le contexte de l'entente de collaboration avec la CNDP et la CNCE , le président du BAPE et le directeur de l'expertise environnementale et de la coordination ont réalisé une mission : – en France, au cours de laquelle ils ont participé à des rencontres de travail, à deux commissions particulières du débat public et à des permanences d'enquête publique. Le BAPE a aussi réalisé les deux missions suivantes : – au Vermont avec le Land Use Panel du Natural Resources Board portant sur les commissions d'enquête visant l'environnement ; – au Pays-Bas avec la Commission des Pays-Bas pour l'évaluation des impacts environnementaux afin d'échanger sur le rôle respectif des organismes en matière d'évaluation environnementale. Enfin, lors de deux rencontres avec le Secrétariat de la convention sur la biodiversité, des présentations sur le rôle respectif des organismes ont eu lieu.

Par ailleurs, le BAPE travaille actuellement, en collaboration avec le Centre de valorisation internationale de l'expertise publique québécoise, le ministère des Relations internationales et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie, à présenter un projet à l'Agence canadienne de développement international pour l'organisation d'une conférence auprès des pays africains francophones. Ce projet vise le transfert d'expertise du BAPE en matière de consultation publique et pourrait mener à des collaborations bilatérales par la suite.

2.1.2 Second enjeu — Les services d'information aux citoyens

Orientation 3 — Mieux informer le public

Axe d'intervention — Information du public et accès à l'information

Objectif 1

Faire connaître le rôle du BAPE et le droit des citoyens d'être informés et consultés

2007-2008	2006-2007
Nombre de conférences prononcées et type de clientèles	
Le BAPE a présenté 30 conférences[1] (voir l'annexe V).	Le BAPE a présenté 24 conférences[1].
Nombre de participations à des colloques et congrès	
Le BAPE a participé à 8 colloques ou congrès. La majorité concernaient le secteur de l'environnement.	Le BAPE a participé à 21 colloques ou congrès. La majorité concernaient le secteur de l'environnement.

1. Les conférences ont été données dans des institutions d'enseignement, lors de colloques et de congrès ainsi qu'à l'intention du monde municipal, de ministères et d'organismes.

Objectif 2

Accroître le nombre de services électroniques en ligne

2007-2008	2006-2007
Nombre de services électroniques offerts et taux de fréquentation	
– Diffusion par courrier électronique de 81 communiqués et 10 rapports, nécessitant 18 928 envois. – Sur 51 bibliothèques ouvertes en région, 17 offraient l'accès gratuit à Internet. – Le nombre moyen mensuel de sessions Internet a atteint 114 000.	– Diffusion par courrier électronique de 136 communiqués et 16 rapports, nécessitant 30 395 envois. – Sur 93 bibliothèques ouvertes en région, 40 offraient l'accès gratuit à Internet. – Le nombre moyen mensuel de sessions Internet a atteint 94 000.

Les sondages ont révélé que, parmi les moyens mis à leur disposition pour consulter la documentation relative aux projets à l'étude, 26 % des participants le font en séances publiques et 23 %, dans les centres de consultation, alors que 51 % préfèrent le site Internet. C'est pourquoi le BAPE conclut des ententes avec les centres de consultation en région afin de favoriser un accès gratuit à Internet.

2007-2008	2006-2007
Nombre de séances publiques diffusées et taux de fréquentation	
Nombre de séances publiques 80 séances publiques ont été tenues. **Séances diffusées en direct sur le Web** *21 séances d'audience portant sur 2 projets* : – le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est (*9 séances, 87 visiteurs*) ; – le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord) (*12 séances,203 visiteurs*). **Projet pilote de cyberconsultation** *2 séances d'audience portant sur un projet* : – le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est : participation en direct par vidéoconférence à deux séances tenues à Princeville à partir d'une salle située à Lévis.	**Nombre de séances publiques** 150 séances publiques ont été tenues. **Séances diffusées en direct sur le Web** *2 séances d'information portant sur 2 projets* : – le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes (*une séance, 20 visiteurs*) ; – le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est (*une séance, 32 visiteurs*). *52 séances d'audience portant sur 4 projets* : – le projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna (*7 séances, 70 visiteurs*) ; – les projets de réserves de biodiversité du massif des lacs Belmont et Magpie, des buttes du lac aux Sauterelles, des basses collines du lac Guernesé et des colines de Brador (*une séance, nombre de visiteurs non disponible*) ; – le projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes (*34 séances, 1 118 visiteurs*) ; – le projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est (*10 séances, 185 visiteurs*).

La pertinence de diffuser des séances publiques en direct sur le Web, en mode audio, est évaluée au moment de la planification de chacun des mandats en fonction des caractéristiques propres à chaque projet à l'étude et de la disponibilité de l'infrastructure requise.

À la suite du projet pilote de cyberconsultation, les participants ont exprimé leur satisfaction d'avoir pu éviter des déplacements et leur appréciation de la qualité du son et de l'image. Les autres avantages recherchés étaient de diminuer les coûts tout en favorisant une plus grande participation des citoyens. Le BAPE compte renouveler l'expérience, en première partie d'audience cette fois, lorsque le projet s'y prêtera. En plus d'épargner temps et argent, le fait de tenir des séances publiques simultanément permettrait d'éviter la redondance des questions d'une région à une autre et le déplacement des citoyens sur de grandes distances.

Objectif 3
Faciliter la participation des citoyens

2007-2008	2006-2007
Nombre d'outils disponibles	
– dépliants sur la procédure et les modalités de participation aux mandats du BAPE ; – adresses courriel propres à chaque mandat ; – site Internet ; – centres de documentation permanents et centres de consultation ouverts en région ; – listes d'envois propres à chaque mandat ; – avis publics dans les journaux ; – communiqués ; – affiches ; – diffusion en direct sur le Web de certaines séances publiques ; – traduction de documents et services de traduction simultanée en séances, selon les besoins.	

Au cours du présent exercice, le BAPE a produit un nouveau dépliant intitulé *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement – Comment participer ?* Avec son langage plus accessible et sa présentation dynamique, le dépliant vise à stimuler et faciliter la participation des citoyens aux séances d'information ainsi qu'aux commissions d'enquête.

2.2 Au regard de la déclaration de services aux citoyens

Les résultats ci-après sont présentés en fonction des engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* regroupés sous six thèmes : le respect des citoyens, l'accessibilité de l'information, la clarté des messages, le soutien aux participants, l'accueil et les renseignements, et le traitement des plaintes.

Le respect	2007-2008	2006-2007
Être à l'écoute de vos besoins	86 %	80 %
Maintenir une attitude empreinte de courtoisie	92 %	89 %
Faire preuve de considération et d'équité à votre égard	82 %	80 %
Maintenir un climat favorable aux échanges	86 %	N/A

Le degré de satisfaction des participants vis-à-vis du respect manifesté à leur égard se maintient au-dessus des 80 % d'année en année.

L'accessibilité de l'information	2007-2008 — 2006-2007
Rendre accessible l'information disponible sur chaque projet dans nos centres de consultation de Québec et de Montréal et au moins dans un centre de consultation par région visée	Résultat atteint.
Rendre accessible sur notre site Internet l'information électronique disponible	Tous les documents qui peuvent être numérisés ont été publiés dans le site Internet.
Vous aviser au moins cinq jours avant la date des séances publiques	Le BAPE a publié des avis dans les journaux au moins cinq jours avant le début des audiences.
Maintenir l'accessibilité à tous nos rapports sur notre site Internet	Résultat atteint. Les rapports sont accessibles le jour même de leur sortie publique.
Adapter sur demande l'accessibilité de l'information aux besoins des personnes handicapées[1]	Aucune demande n'a été faite.

1. En 2006-2007, une formation à l'accueil des personnes ayant une déficience a été offerte au personnel et, en 2007-2008, une banque de fournisseurs a été constituée pour mieux répondre à cet engagement.

Le nombre de centres de consultation ouverts par projet dépend essentiellement des particularités géographique et démographique des régions visées. En ce qui concerne les documents déposés en mandats, rappelons que les participants préfèrent les consulter dans le site Internet du BAPE. C'est pourquoi depuis 2002 ils y demeurent accessibles même après la fin des mandats.

La clarté des messages	2007-2008	2006-2007
Vous transmettre des informations fiables et compréhensibles :		
a) sur la procédure (par le BAPE)	80 %	79 %
b) sur les projets (par les intervenants externes)	67 %	67 %
Transmettre au ministre de l'Environnement des rapports qui mettent en lumière vos préoccupations et votre opinion et qui facilitent la prise de décision	Pour tous les projets soumis, le BAPE a produit un rapport dont le premier chapitre a été consacré aux préoccupations et opinions exprimées par les participants.	

Les résultats démontrent que l'appréciation des citoyens au regard de l'information transmise par le BAPE sur la procédure est satisfaisante, mais qu'elle est plus mitigée en ce qui concerne l'information transmise sur les projets par les intervenants externes tels les promoteurs et les personnes-ressources. Le BAPE compte intensifier ses efforts pour améliorer cet aspect. Ainsi, depuis septembre 2006, dans le souci d'améliorer l'approche avec les milieux touchés par les projets susceptibles d'avoir des répercussions

majeures sur l'environnement, un membre du BAPE tient des rencontres d'information avec les instances municipales intéressées. Ces rencontres leur donnent l'occasion d'échanger sur leur rôle, soit en tant que personne-ressource au cours d'une audience publique, soit comme promoteur ou municipalité hôte. Une formation à l'égard des représentants des ministères et organismes appelés à agir comme personnes-ressources à l'intérieur des mandats du BAPE a également été offerte à une dizaine d'entre eux.

Le soutien à la participation	**2007-2008**	**2006-2007**
Être disponible	87 %	84 %
Vous assister pour faciliter votre participation aux séances publiques	84 %	74 %

La participation des citoyens aux différents mandats demeure au cœur des efforts du BAPE. En plus d'assurer un soutien en tout temps, le BAPE demeure à l'affût de tout moyen, action ou technologie qui permettrait de mieux répondre à leurs besoins directement dans leur milieu.

L'accueil et les renseignements	
2007-2008	**2006-2007**
Vous offrir gratuitement un service téléphonique accessible	
Le BAPE a offert un service téléphonique gratuit accessible dans toutes les régions du Québec (1 800 463-4732). Quelque 6 340 appels y ont été enregistrés.	Le BAPE a offert un service téléphonique gratuit accessible dans toutes les régions du Québec (1 800 463-4732). Quelque 8 135 appels y ont été enregistrés.
Vous assurer de la présence de notre téléphoniste pendant les heures de bureau (de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h)	
La présence d'une téléphoniste-réceptionniste a été maintenue : jusqu'au 4 janvier 2008 : • pendant les heures de bureau. depuis le 7 janvier 2008[1] : • les mardis, mercredis et jeudis, pendant les heures de bureau ; • les lundis et vendredis, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.	La présence d'une téléphoniste-réceptionniste a été maintenue pendant les heures de bureau.

1. Depuis que le système téléphonique permet un accès direct aux boîtes vocales des employés et dans un souci d'économie, le BAPE a réduit les heures de présence d'une téléphoniste-réceptionniste les lundis et vendredis. Cette formule est actuellement à l'essai et pourrait être révisée à la lumière des commentaires des citoyens.

Le traitement des plaintes	2007-2008 — 2006-2007
Vous assurer du traitement confidentiel de votre plainte à l'égard de nos services Vous transmettre un accusé de réception ou la réponse demandée dans les dix jours ouvrables suivant le dépôt de la plainte	Le BAPE n'a reçu aucune plainte.

CHAPITRE 3

Les ressources

3.1 Les ressources humaines

L'effectif total autorisé pour le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est actuellement de 65 équivalents temps complet (ETC), dont 51 réguliers et 14 occasionnels.

En 2007-2008, l'utilisation moyenne de l'effectif représentait 55,4 ETC, comparativement à 58,6 en 2006-2007, soit une diminution de l'ordre de 5 %. En raison de la baisse importante du nombre de mandats confiés dans la seconde moitié de l'exercice, le BAPE a repoussé le comblement de certains postes réguliers vacants et a réduit le nombre de postes occasionnels dans une proportion de 31 % au 31 mars. Un souci constant a cependant été apporté à la gestion optimale des ressources en place, tout en garantissant la qualité et le maintien de l'expertise ainsi que le personnel requis pour remplir les mandats à venir.

Tableau 2 Répartition du personnel

Catégories d'emploi	31 mars 2008			31 mars 2007		
	Régulier	Occasionnel	Total	Régulier	Occasionnel	Total
Membres	7	—	**7**	7	—	**7**
Cadres	2	—	**2**	2	—	**2**
Professionnels	24	6	**30**	23	8	**31**
Personnel de bureau et techniciens	14	3	**17**	18	5	**23**
Total	47	9	**56**	50	13	**63**

Le personnel en préretraite au 31 mars 2008 n'est pas inclus dans les données présentées (CT 206032 du 26 février 2008).

3.1.1 La formation et le développement du personnel

Le BAPE mise sur le maintien de l'expertise et le développement des compétences de son personnel. Au cours de l'année financière 2007-2008, 2 % de la masse salariale a été consacrée à cette activité, dépassant ainsi l'obligation légale de 1 %.

Tableau 3 Répartition des coûts de formation en 2007-2008

Frais d'inscription	Autres frais[1]	Rémunération	Total
20 819 $	5 116 $	42 117 $	**68 052 $**

1. Les autres frais correspondent aux frais de déplacement, d'hébergement, de repas et d'acquisition de matériel didactique.

3.1.2 La santé et la qualité de vie au travail

Le BAPE met à la disposition de son personnel en difficulté un programme d'aide aux employés (PAE) permettant d'avoir accès dans les meilleurs délais à des ressources spécialisées. L'objectif du programme est d'aider l'employé à trouver des solutions appropriées et à redevenir fonctionnel dans son emploi et dans sa vie personnelle. Ce programme a permis au personnel de bénéficier d'activités de sensibilisation et de prévention ainsi que d'un service direct de consultation interne. Six personnes se sont prévalues de ces services en 2007-2008.

Afin de concilier les obligations de la vie personnelle et professionnelle, les employés ont la possibilité d'opter pour divers régimes d'aménagement du temps de travail. En 2007-2008, treize personnes ont bénéficié de l'une ou l'autre des options d'aménagement du temps de travail offertes.

Tout au cours de l'année, le BAPE a maintenu diverses mesures pour améliorer la qualité de vie au travail de son personnel telles que le renouvellement du « protocole d'entente concernant l'abonnement au transport en commun avec retenue sur le salaire » avec le Réseau de transport de la Capitale, une campagne de vaccination antigrippale et sa politique pour la reconnaissance des années de service dans la fonction publique et du personnel à la retraite. En 2007-2008, 23 personnes ont profité d'au moins une de ces mesures.

À la suite des commentaires recueillis lors d'un sondage interne effectué auprès du personnel en 2006-2007, le BAPE s'est engagé, dans son *Plan d'action 2007-2008*, à concrétiser certains engagements, notamment réaliser une demi-journée organisationnelle, produire et diffuser un organigramme des activités pour chacun des services qui identifie la relève, mieux faire connaître son guide de gestion, circonscrire les intérêts du personnel, souligner la contribution des employés, afficher à l'interne les postes en affectation, colliger les besoins en formation et rendre disponible la documentation afférente.

3.2 Les ressources financières

En 2007-2008, les dépenses réelles se sont élevées à 5 273 900 $, soit une diminution de 3,9 % par rapport à 2006-2007.

Tableau 4 Budget et dépenses réelles (en milliers de dollars)

Catégories	2007-2008		2006-2007
	Budget[1]	Dépenses réelles[2]	Dépenses réelles
Dépenses	5 375,3	5 281,9	5 475,7
Amortissement	(41,0)	(38,6)	(50,6)
Immobilisations	50,0	30,6	61,2
Total	**5 384,3**	**5 273,9**	**5 486,3**

1. Comprend une subvention de 2 500 $ pour l'embauche de personnel étudiant à l'été de 2007, mais exclut les crédits reportés de l'exercice 2006-2007 de 164 ,400 $, lesquels ont fait l'objet d'une suspension du droit d'engager pour le même montant.
2. Selon les données disponibles en date du présent rapport.

La rémunération représente plus de 70 % du budget total du BAPE.

Figure 3 Répartition des dépenses réelles par catégories (en milliers de dollars)

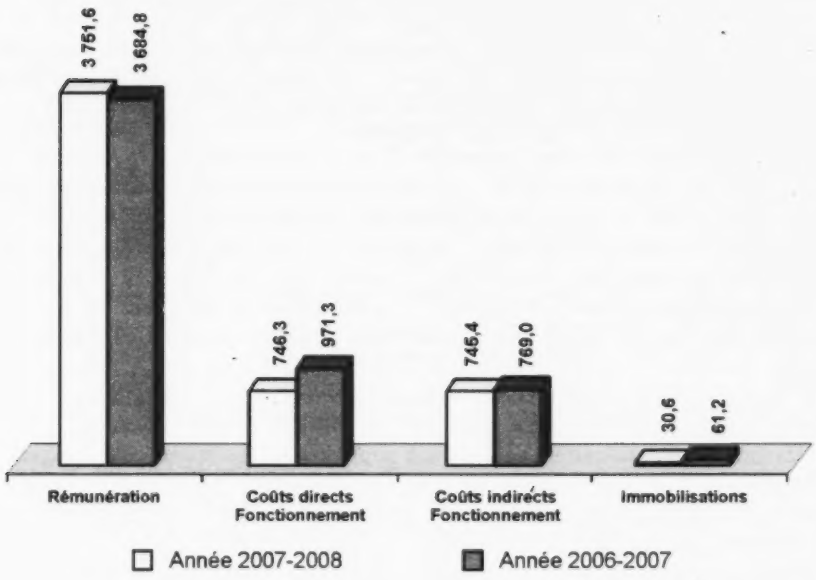

La figure 3 montre que la rémunération a connu une hausse de 2 % en 2007-2008. Ce pourcentage est le résultat combiné de la hausse salariale annuelle, des avancements d'échelon et d'une allocation de départ, ainsi que par une diminution de la rémunération du personnel à statut occasionnel et le non-remplacement des postes réguliers devenus vacants en raison de mutation ou de départ à la retraite.

Les coûts directs en fonctionnement imputés aux mandats ont connu une diminution de 23 % par rapport à 2006-2007. Cette diminution n'est pas proportionnelle à la baisse du volume d'activité. On a vu au chapitre 2 que les facteurs en cause sont liés à la localisation et à la nature des projets soumis.

Les coûts indirects de fonctionnement couvrent le loyer, la téléphonie, les photocopieurs, les dépenses de messagerie et de courrier, le matériel informatique et les frais généraux. En 2007-2008, ils ont connu une diminution de 3 % par rapport à l'exercice précédent.

Les investissements en immobilisation se rapportent essentiellement aux acquisitions de matériel informatique pour un montant de 30 600 $ en 2007-2008, soit une diminution d'environ 50 % par rapport à 2006-2007.

Le tableau 5 présente l'utilisation des ressources financières en fonction du coût de revient, réparties entre les activités liées à la mission et celles liées à la gestion et au soutien administratif. Le coût de chaque activité est composé des coûts directs qui y sont imputés et d'une proportion des coûts indirects (rémunération, loyer, frais généraux, téléphonie, courrier, frais de formation, informatique et amortissement) basée sur le nombre d'ETC.

Tableau 5 Utilisation des ressources financières par activités, en fonction du coût de revient (en milliers de dollars)

Activités	2007-2008		2006-2007	
	$	%	$	%
Périodes d'information	275,8	5,2	261,7	4,8
Audiences	3 870,2	73,3	4 227,2	77,2
Assistance aux MRC	47,7	0,9	—	—
Gestion et soutien administratif	1 088,2	20,6	986,8	18,0
Total	**5 281,9**	**100**	**5 475,7**	**100**

Si l'on considère le fait que le volume d'activités total a diminué de 36 % par rapport à l'exercice précédent, le tableau 5 montre bien que les coûts indirects influencent significativement le coût de revient de chaque activité. En période de faible volume, leur coût de revient en est grandement augmenté. Or, le volume d'activités dépend essentiellement du nombre de mandats confiés par le ministre.

Les dépenses liées aux activités de soutien administratif ont connu une augmentation de 10 % par rapport à 2006-2007. Cette augmentation est attribuable principalement au paiement d'une allocation de départ.

3.3 Les ressources matérielles et informationnelles

Pour faciliter le travail à l'extérieur du bureau, le personnel bénéficie d'ordinateurs portables et d'accès au réseau au moyen de liens sécurisés. Au cours du présent exercice, le BAPE a procédé au burinage du matériel informatique requis pour la tenue des séances publiques. Pour les déplacements liés aux mandats, le personnel a également accès à des téléphones cellulaires. En 2007-2008, le BAPE a renouvelé ses appareils.

Les travaux entrepris au cours de l'année précédente pour l'implantation du logiciel de gestion MS Project ont continué d'évoluer de façon significative. Le BAPE expérimente actuellement la planification et le suivi de projets à l'aide de ce nouvel outil.

En matière de sécurité de l'information, le BAPE participe aux rencontres des responsables de la sécurité de l'information et de la sécurité de l'information numérique. Il fait également partie du Réseau de veille et d'alerte gouvernemental.

3.4 Les services partagés

Conformément aux orientations gouvernementales, le BAPE a continué de miser sur l'utilisation des services partagés. Les deux ententes en matière de ressources informationnelles et de ressources humaines intervenues avec le ministère portefeuille, soit celui du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, sont toujours en vigueur. Une entente de service de vérification interne avec le ministère des Finances est entrée en vigueur le 1er avril 2007. Une entente d'une durée de trois ans concernant un service de consultation individuelle à l'intérieur d'un programme d'aide et d'écoute (PAE) a également été conclue avec le Secrétariat du Conseil du trésor.

L'entente avec le Centre de services partagés du Québec pour l'organisation logistique et technique des séances publiques a été renouvelée jusqu'en mars 2010. Cet organisme assure d'ailleurs déjà les travaux de reprographie ainsi que les services de courrier et de télécommunication du BAPE. En ce qui concerne le transport aérien des membres et du personnel, le BAPE a recours presque exclusivement au Service aérien gouvernemental.

L'utilisation de services partagés constitue 29 % des dépenses de fonctionnement.

CHAPITRE 4

Les exigences législatives et gouvernementales

4.1 L'accès à l'information

Compte tenu de sa mission d'informer et de consulter la population et de son souci de transparence dans ses activités, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement favorise l'accès à l'information. Ainsi, en 2007-2008, il a répondu à 159 demandes de documents. À cela s'ajoutent les centaines d'accès aux documents publiés dans le site Internet (rapports, mémoires, transcriptions) et déposés dans les centres de consultation.

De plus, en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1), le BAPE a traité dix demandes d'accès dont aucune n'a eu trait à des dossiers concernant le personnel.

La totalité des demandes d'accès ont été traitées dans un délai de 20 jours ouvrables.

4.2 La protection des renseignements personnels

En 2007-2008, le BAPE s'est conformé aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en matière de protection des renseignements personnels.

Le Comité de protection des renseignements personnels a mis à jour le plan d'action du BAPE pour l'année 2007-2008. Il a réalisé des activités de sensibilisation au cours de la première semaine québécoise sur la sécurité de l'information et la protection des renseignements personnels en juin 2007.

4.3 Les règles d'éthique et de déontologie

Le BAPE, depuis sa création, se préoccupe d'éthique et de déontologie dans la gestion de ses activités. Dès 1992, les membres ont adopté une série de règles de déontologie qui reposent principalement sur les valeurs d'équité, d'intégrité, d'impartialité et de transparence devant guider leurs actions. Le respect rigoureux de ces valeurs par les membres et le personnel a contribué à la crédibilité du BAPE et de ses commissions d'enquête.

Le *Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* est reproduit à l'annexe IV.

Par ailleurs, une personne désignée au sein du BAPE doit répondre des questions d'éthique. Cette désignation vise à maintenir une sensibilité au

regard des aspects éthiques inhérents à la mission du BAPE, ainsi qu'à permettre à ses membres et à son personnel de recevoir des conseils adéquats en la matière. Cette personne est membre du Réseau des répondants en éthique de la fonction publique et s'assure de sensibiliser chaque année les membres et le personnel sur l'importance de respecter les valeurs éthiques de l'organisation.

En décembre 2007, une conférence sur l'éthique, les valeurs et la gestion éthique a été présentée par une personne reconnue dans le domaine, afin de sensibiliser le personnel sur ces aspects. Un comité de travail a également été formé pour réviser le code d'éthique et de déontologie et élaborer une charte de valeurs. Un consultant externe y agira à titre de conseiller.

4.4 La politique linguistique

Le BAPE a adopté en novembre 2000 une politique linguistique conforme à la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.* Cette politique couvre les activités internes du BAPE ainsi que les travaux des commissions d'enquête. Elle a été mise à jour le 20 décembre 2005.

Une attention particulière est accordée à la qualité du français dans les documents que publie le BAPE. Tous les rapports des commissions de même que toutes les publications destinées au public sont soumis à une révision linguistique. Au cours du dernier exercice financier, onze rapports et une publication ont été révisés par des linguistes-conseils externes. Tous les communiqués ont été révisés à l'interne avant leur diffusion aux médias et aux citoyens et leur publication dans Internet.

Enfin, le BAPE participe à la mise en œuvre de la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information* et il en fait rapport annuellement à l'Office québécois de la langue française.

4.5 L'embauche et la représentativité

Le BAPE se préoccupe des mesures instaurées par le gouvernement en vue de rétablir l'égalité en emploi. Son faible taux d'embauche explique en bonne partie sa difficulté à atteindre les objectifs gouvernementaux. De plus, le BAPE encourage la mobilité au sein de l'organisme et comble certains postes par des mouvements de personnel à l'interne. Seulement quatre postes ont été offerts en cours d'année.

Tableau 6 Répartition du personnel embauché en 2007-2008, selon le statut d'emploi

Statuts d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Employés réguliers[1]	1	1	**2**
Employés occasionnels[2]	—	1	**1**
Étudiants	1	—	**1**
Total[3]	**2**	**2**	**4**

1. Postes comblés par mutation.
2. À l'exclusion des employés occasionnels déjà en fonction et dont le contrat a été renouvelé.
3. Aucun membre de communautés culturelles, anglophone, autochtone ou personne handicapée n'a été embauché en 2007-2008, car aucune des canditures soumises n'appartenait à l'un de ces groupes cibles.

Tableau 7 Nombre d'employés réguliers en place, excluant les membres

31 mars 2008	31 mars 2007	31 mars 2006
40	43	42

Le tableau 8 présente le taux de représentativité de chacun des groupes cibles des trois dernières années. Les cibles gouvernementales sont de 9 % pour les communautés culturelles, autochtones et anglophones et de 2 % pour les personnes handicapées. Le BAPE a dépassé l'objectif gouvernemental en ce qui a trait à la représentation des personnes handicapées au sein de son organisme, laquelle s'établit à 5 % du personnel régulier.

Tableau 8 Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Groupes cibles	31 mars 2008		31 mars 2007		31 mars 2006	
	Nombre	Taux[1]	Nombre	Taux[1]	Nombre	Taux[1]
Communautés culturelles	1	2,5 %	1	2,3 %	1	2,4 %
Autochtones	—	—	—	—	—	—
Anglophones	—	—	—	—	—	—
Personnes handicapées	2	5 %	2	4,7 %	2	4,8 %

1. Le taux de représentativité est calculé par rapport à l'effectif régulier total de l'année, excluant les membres.

Tableau 9 Taux de représentativité des femmes au sein de l'effectif régulier au 31 mars 2008

Catégories d'emploi	Nombre total d'employés réguliers	Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	Taux de représentativité des femmes
Cadre	2	—	0 %
Professionnel	24	17	71 %
Technicien	10	8	80 %
Personnel de bureau	4	4	100 %
Total	**40**	**29**	**73 %**

4.6 Le développement durable

Dès l'entrée en vigueur de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné une politique de développement durable en 2006. Les principes généraux adoptés visaient à structurer davantage les interventions entreprises depuis plusieurs années et à parfaire la culture du développement durable au sein du travail quotidien.

Avec l'adoption de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, le BAPE poursuit sa démarche en réalisant les travaux nécessaires afin de munir l'organisme d'un plan d'action de développement durable dès le printemps de 2008. En plus de répondre à l'une des priorités du gouvernement, il souhaite ainsi améliorer ses façons de faire pour participer au développement de la société québécoise et être en mesure de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, développement qui doit s'appuyer sur une vision à long terme et qui en considère les dimensions environnementale, sociale et économique.

Dans l'attente de la définition de nouveaux objectifs organisationnels, d'actions et d'indicateurs avec des cibles qui composeront le premier plan d'action de développement durable, le BAPE poursuit la mise en œuvre de sa politique de développement durable. Cette politique privilégie trois grands engagements :

- la participation des citoyens au processus décisionnel ;
- l'information et la formation du personnel en matière de développement durable ;
- l'utilisation responsable des ressources.

Les résultats relatifs aux deux premiers engagements sont enchâssés dans les choix stratégiques du présent rapport. En ce qui concerne le troisième engagement, le BAPE entend poursuivre et mettre en œuvre graduellement un plus grand nombre de pratiques favorables à l'environnement.

Au cours de la dernière année, dix pratiques environnementales, nouvelles ou en place, furent réalisées, touchant ainsi tant les activités quotidiennes du BAPE que celles en séances publiques. Il s'agit de deux pratiques environnementales de plus que l'année précédente. Ces pratiques s'appuient sur la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage, la modification des habitudes de travail, la collecte sélective, l'économie d'énergie et le transport en commun.

Le comité de développement durable du BAPE a poursuivi son travail en produisant 18 capsules électroniques de sensibilisation et d'information. De plus, le *Guide pour une meilleure utilisation du papier au BAPE* a été proposé au personnel. Ce document se divise en deux parties, soit les mesures d'économie de papier concernant de façon particulière les mandats d'enquête et d'audience publique et celles qui peuvent être appliquées au cours des activités quotidiennes de chacun. Finalement, le BAPE utilise maintenant exclusivement du papier 100 % recyclé postconsommation dans ses activités de tous les jours.

4.7 Recommandations de la Commission de l'administration publique

La Commission de l'administration publique a examiné le rapport annuel de gestion 2005-2006 du BAPE et estime que la reddition de comptes est en général satisfaisante. Elle a cependant noté trois observations concernant le contenu du rapport qui mériteraient une amélioration. Le tableau 10 fait état des éléments à améliorer et des mesures prises par le BAPE au 31 mars 2008 pour y apporter les correctifs appropriés.

Tableau 10 Éléments de la reddition de comptes à améliorer

Éléments à améliorer	Mesures prises par le BAPE au 31 mars 2008
La présentation des résultats et leur mise en contexte	Les résultats des indicateurs ont été commentés pour en expliquer les variations et les mesures envisagées pour redresser la situation, s'il y a lieu.
L'explication des liens entre les coûts, les activités, les produits et les services, et les résultats	Les dépenses de l'exercice ont été ventilées pour les différents domaines d'activité de la mission, de la gestion et du soutien administratif. Des explications ont été données pour les variations avec l'exercice précédent.
L'explication des écarts entre les résultats et les cibles visées et la présentation des correctifs	Les cibles du *Plan stratégique 2008-2013* seront établies à partir de la tendance obtenue au regard des indicateurs du *Plan stratégique 2005-2008*. Le BAPE s'assurera dans ses prochains rapports annuels de gestion d'expliquer les écarts entre les résultats et les cibles visées.

CHAPITRE 5

Perspectives 2008-2009

L'année 2008 marquera les 30 années d'existence du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Pour souligner cet anniversaire, le BAPE participera à de nombreuses rencontres traitant de l'environnement, du développement durable et de la participation publique tout au long de l'année.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le BAPE déposera son premier plan d'action de développement durable 2008-2013, répondant ainsi à l'une des priorités du gouvernement. Ce plan mettra en relief les actions que le BAPE entend poser pour atteindre les objectifs définis dans la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. Il prévoit notamment que les prochaines commissions d'enquête appliqueront les principes de développement durable dans leur analyse et que le BAPE poursuivra la réduction de son empreinte environnementale dans ses activités tant internes qu'externes.

Le BAPE a également amorcé l'élaboration de son *Plan stratégique 2008-2013*. Pour faire face aux enjeux de la prochaine année et pour saisir certaines opportunités, le plan d'action qui en découlera aura pour objectifs d'offrir une prestation de services diversifiés répondant davantage aux besoins des citoyens et des autorités, dans une perspective de développement durable du Québec.

Le BAPE en profitera pour réfléchir aux améliorations qu'il pourrait apporter à son fonctionnement quant aux délais et aux coûts des mandats à réaliser, tout en augmentant son offre de services, particulièrement en ce qui concerne la mise en place d'aires protégées et de parcs. Un effort particulier sera investi dans l'amélioration de l'information sur les projets transmise par les promoteurs et les personnes-ressources.

Par ailleurs, le BAPE poursuivra son projet visant le transfert de son expertise en matière de consultation publique auprès des pays africains francophones, qui peut ainsi mener à des collaborations bilatérales par la suite.

Par toutes ces actions, le BAPE peut espérer contribuer à léguer un environnement sain aux générations présentes et futures. Dans cette optique, son personnel est déterminé à participer à cet engagement collectif et c'est toute la société québécoise qui en sera gagnante.

ANNEXE I

A – Les membres du BAPE

Pierre Renaud, président
William J. Cosgrove, président[1]
Pierre Fortin, vice-président
Alain Cloutier, vice-président[1]
Lucie Bigué
Michel Germain
Claudette Journault
François Lafond
Qussaï Samak

B – Les membres à temps partiel nommés par décret[2]

Pierre André
Jocelyne Beaudet[1]
Michel Bélanger[1]
Mohamed Berraja[1]
Martine Blanc
Luc Bouthillier
Catherine Chauvin[1]
Louis Dériger[1]
Judy Gold
Michèle Goyer
John Haemmerli[1]
Suzanne Hilton
Donald Labrie
Marie Lessard
Alfred Marquis
Thi-Ngoc-An Nguyen
Jean-Claude Panisset
Jean Paré
Carmen Pelletier[1]
Jacques Pelletier[1]
Johanne Robertson
Mamadou Lamine Sane
Maria Hanna Siedlikowski
Marie-Hélène Vandersmissen
Quentin Van Ginhoven
Joseph Zayed[1]

1. Son mandat s'est terminé au cours du présent exercice.
2. Les noms des membres à temps partiel ayant contribué à la réalisation des mandats confiés au BAPE en 2007-2008 apparaissent en caractères gras.

ANNEXE II

A – Les mandats de période d'information et de consultation publiques

— Programme décennal de dragage d'entretien du chenal de la Grande-Entrée aux Îles-de-la-Madeleine par Mines Seleine inc., du 3 avril au 18 mai 2007.

— Projet de mine de fer du lac Bloom par Consolidated Thompson Iron Mines Limited, du 30 mai au 14 juillet 2007.

— Projet de valorisation énergétique des résidus ligneux à Mont-Laurier par Uniboard Canada inc., du 5 juin au 20 juillet 2007.

— Projet de dépôt définitif de poussières d'aciérage à Contrecœur par Mittal Canada inc., du 6 juin au 21 juillet 2007.

— Projet d'agrandissement des installations portuaires de QIT-Fer et Titane inc. à Saint-Joseph-de-Sorel, du 19 juin au 3 août 2007.

— Projet de réhabilitation du brise-lames à l'entrée du port de mer de la Compagnie minière Québec Cartier à Port-Cartier, du 4 septembre au 19 octobre 2007.

— Projet de reprofilage du chenal Landroche à Baie-du-Febvre par la Corporation de développement économique de Baie-du-Febvre et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, du 12 septembre au 27 octobre 2007.

— Projet d'amélioration de la route 173 à l'approche nord du poste frontalier d'Armstrong à Saint-Théophile par le ministère des Transports, du 18 septembre au 2 novembre 2007.

— Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord) par BFI Usine de triage Lachenaie ltée, du 13 novembre au 28 décembre 2007.

— Projet de protection linéaire en enrochement des berges de la rivière aux Outardes à Ragueneau par la municipalité de la paroisse de Ragueneau et le ministère des Transports, du 4 décembre 2007 au 18 janvier 2008.

— Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Saint-Alphonse par la municipalité de Saint-Alphonse, du 8 janvier au 22 février 2008.

— Projet de correction de la côte de Black Rock à Blanc-Sablon par le ministère des Transports, du 15 janvier au 29 février 2008.

— Projet d'aménagement des chutes à Thompson sur la rivière Franquelin par la Société d'énergie rivière Franquelin inc., du 11 mars au 25 avril 2008.

— Projet de construction d'une nouvelle ligne à 315 kV, la ligne Chénier-Outaouais, par Hydro-Québec TransÉnergie, du 12 mars au 26 avril 2008.

— Projet d'optimisation de la centrale hydroélectrique de Shipshaw à Saguenay par Rio Tinto Alcan inc., du 26 mars au 10 mai 2008.

B – Les mandats d'enquête et d'audience publique

— Projet de contournement de la route 131 à Saint-Félix-de-Valois par le ministère des Transports, du 14 mai au 14 septembre 2007.

— Projet d'élargissement de la route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois par le ministère des Transports, du 14 mai au 14 septembre 2007.

— Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake dans la municipalité d'Alleyn-et-Cawood par LDC Gestion et services environnementaux, du 15 mai au 14 septembre 2007.

— Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement à Magog par Waste Management Inc., du 22 mai au 21 septembre 2007.

— Projet d'amélioration du réseau routier à Vaudreuil-Dorion par la Ville de Vaudreuil-Dorion, du 22 mai au 21 septembre 2007.

— Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique à La Rédemption par la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis, du 4 septembre au 17 décembre 2007.

— Projet de mine de fer du lac Bloom par Consolidated Thompson Iron Mines Limited, du 20 août au 14 décembre 2007.

— Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord) par BFI Usine de triage Lachenaie ltée ; le mandat a débuté le 28 janvier et se terminera au plus tard le 28 mai 2008.

C – Les mandats d'assistance aux MRC au regard de la filière éolienne sur leur territoire

— MRC de Brome-Missisquoi, le 17 mai 2007.

— MRC de La Matapédia, le 3 mai 2007.

— MRC de Roussillon, le 31 mai 2007.

— MRC du Val-Saint-François, le 31 mai 2007.

— MRC de Sept-Rivières, le 30 août 2007[1].

1. Au 31 mars 2008, la consultation publique prévue par la MRC de Sept-Rivières n'avait pas encore été tenue. En ce qui concerne les quatre autres MRC, un compte rendu de leur consultation publique a été déposé à la ministre.

ANNEXE III

A – Les rapports publiés par le BAPE

241 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes*, rapport principal et annexes, mai 2007. Ce rapport est également publié en version anglaise.

242 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de réaménagement de la route 367 entre Saint-Augustin-de-Desmaures et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier*, avril 2007.

243 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de construction de l'oléoduc Pipeline Saint-Laurent entre Lévis et Montréal-Est*, juillet 2007.

244 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projets de réserves de biodiversité du lac des Quinze, du lac Opasatica, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles en Abitibi-Témiscamingue*, août 2007.

245 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projets d'élargissement de la route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois et de contournement à Saint-Félix-de-Valois*, septembre 2007.

246 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique à Danford Lake dans la municipalité d'Alleyn-et-Cawood*, septembre 2007.

247 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement à Magog par Waste Management Inc.*, septembre 2007.

248 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'amélioration du réseau routier à Vaudreuil-Dorion*, septembre 2007.

249 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique à La Rédemption*, décembre 2007.

250 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de mine de fer du lac Bloom*, décembre 2007.

B – Les autres publications

Rapport annuel de gestion 2006-2007.

Dépliant *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement — Comment participer ?*

ANNEXE IV

Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Dispositions générales

Comportement

1. Le membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement remplit son rôle dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité.

2. Le membre sert le public de façon irréprochable et au meilleur de sa connaissance.

3. Le membre évite toute activité incompatible avec l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres.

5. Le membre avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.

6. Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.

7. Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.

8. Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.

9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche d'une commission, le membre respecte le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Indépendance

10. Le membre évite tout conflit d'intérêts.

11. Le membre évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité.

12. Le membre remet annuellement au président du Bureau une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.

13. Lorsqu'il est approché par le président du Bureau pour faire partie d'une commission, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.

14. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour une autre personne, ou utiliser à son profit un bien de l'État ou une information privilégiée obtenue en sa qualité de membre.

15. Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.

16. Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.

17. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.

Devoir de réserve

18. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

19. Le membre est discret sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

20. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement.

21. Le membre s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.

22. Le membre ne commente pas les rapports du Bureau, sous réserve de l'article 36.

23. Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau.

    Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

Dispositions particulières à la tenue d'enquêtes, d'audiences publiques et de médiations en environnement

24. Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.

25. Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.

26. Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance ou son impartialité puisse être mise en doute ; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.

27. Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.

28. Le commissaire évite toute rencontre privée avec les promoteurs et les requérants, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une audition pour décider d'une question de confidentialité.

29. Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.

30. Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux enquêtes, aux audiences publiques et aux médiations en environnement.

31. Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.

32. Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.

33. Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

34. Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.

35. Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

36. Le président d'une commission, ou un commissaire qu'il délègue, peut présenter et expliquer le rapport de cette commission.

Application aux membres à temps partiel

37. Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels du Bureau, à l'exception des articles 12 et 21 ; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 22 et 23 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.

ANNEXE V

Liste des conférences présentées par les membres et le personnel du BAPE

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Washington, 12 avril 2007, présentation devant les représentants de la Banque mondiale, William J. Cosgrove, président du BAPE.

— *Le processus québécois d'évaluation environnementale et le concept d'évaluation stratégique*, Montréal, 20 avril 2007, Université du Québec à Montréal, présentation à un groupe d'étudiants inscrits à la maîtrise, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de développement durable au service du Québec depuis près de 30 ans*, 3 mai 2007, Université Laval, présentation lors d'un cours de 2e cycle portant sur les méthodes de gestion intégrée des ressources et de l'espace, Mathieu St-Onge, analyste.

— *Sustainable Transportation – Citizen Participation in Decision-making*, Toronto, 28 mai 2007, conférence à l'occasion du forum « Sustanaible TransForum » organisé conjointement par les ministères de l'Environnement et des Transports de l'Ontario, William J. Cosgrove, président du BAPE.

— *Public Participation to Promote Water Ethics and Transparency*, Santander, Espagne, 12 au 14 juin 2007, conférence lors du 3e Atelier sur l'eau de la Fondation Marcelino Botín, William J. Cosgrove, président du BAPE.

— *La municipalité : une ressource essentielle pour le BAPE*, Baie-Comeau, 15 juin 2007, présentation devant l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, Michel Germain, membre du BAPE.

— *La consultation publique dans le cadre de l'évaluation environnementale des projets de transport au Québec*, Genève, 18 juin 2007, conférence lors du colloque du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale et de ses partenaires ayant pour thème « Évaluation environnementale et transports », Alain Cloutier, vice-président du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, Ottawa, 27 juin 2007, présentation à un groupe de représentants seniors du Canadian Environmental Assessment Agency, William J. Cosgrove, président du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de démocratie participative et de développement durable au service du Québec depuis près de 30 ans*, La Matapédia, 22 août 2007, présentation devant les représentants de la municipalité et de la MRC de La Matapédia, François Lafond, membre du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de démocratie participative et de développement durable au service du Québec depuis près de 30 ans*, La Mitis, 23 août 2007, présentation devant les représentants de la municipalité et de la MRC de La Mitis, François Lafond, membre du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de démocratie participative et de développement durable au service du Québec depuis près de 30 ans*, Matane, 5 septembre 2007, présentation devant les représentants de la municipalité et de la MRC de Matane, François Lafond, membre du BAPE.

— *La participation du public à l'évaluation environnementale : un outil de développement durable au service du Québec depuis près de 30 ans*, Saguenay, 19 septembre 2007, Université du Québec à Chicoutimi, présentation à l'occasion du diplôme d'études supérieures de 2e cycle en Éco-conseil, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

— *La participation du public à l'évaluation environnementale : un outil de développement durable au service du Québec depuis près de 30 ans*, Québec, 26 septembre 2007, Université Laval, présentation lors d'un cours de 2e cycle portant sur les systèmes de gestion environnementale, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

— *Les consultations du BAPE sur les projets de parcs éoliens : 10 ans d'expérience*, Québec, Centre des Congrès, 1er octobre 2007, conférence lors du 23e Congrès annuel et salon professionnel de l'Association canadienne de l'énergie éolienne, Claudette Journault, membre du BAPE.

— *The Quebec Experience in the Area of Environmental Assessment : Some Tentative Conclusions*, Montréal, 10 octobre 2007, Université McGill, présentation à un groupe d'étudiants du programme de maîtrise en évaluation environnementale, Qussaï Samak, membre du BAPE et Guy Fortin, analyste.

— *Participation publique et acceptabilité sociale des projets à la lumière de la convention d'Aarhus*, Montréal, 15 octobre 2007, Université de Montréal, présentation à un groupe d'étudiants du Département de géographie, Claudette Journault, membre du BAPE.

— *Quebec's Practical Experience in the Consultation Process of Indigenous and Local Communities*, Montréal, 18 octobre 2007, conférence à l'occasion de la 5e réunion du Groupe de travail *ad hoc* du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à propos de l'article 8(j) de la Convention, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *L'évaluation environnementale des projets : entre l'expert et le public*, Montréal, 19 octobre 2007, École polytechnique de Montréal, présentation devant un groupe d'étudiants finissants, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *Les façons de faire du BAPE*, Québec, 25 octobre 2007, présentation devant la délégation de l'Agence béninoise de l'environnement, Claudette Journault, membre du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de développement durable au service du Québec depuis près de 30 ans*, 29 octobre 2007,

présentation à la délégation du Haut-Commissariat de l'Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

— *L'acceptabilité sociale des projets en question*, Montréal, 16 novembre 2007, conférence lors du 16e Congrès annuel de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *Le fonctionnement du BAPE et de ses commissions*, Québec, 21 novembre 2007, Université Laval, présentation lors d'un cours de 2e cycle portant sur la communication du risque, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

— *Le rôle des personnes-ressources lors des audiences publiques*, Québec, 14 décembre 2007, présentation à des employés du Secrétariat aux affaires autochtones, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de développement durable au service du Québec depuis près de 30 ans*, Lévis (arrondissement de Saint-Nicolas), 18 janvier 2008, présentation à l'intention de l'Ordre des agronomes du Québec, section de Québec, Sylvie Mondor, analyste.

— *Sustainable Development, Environmental Impact Assessment and Industrial Projects*, Montréal, 21 janvier 2008, Université McGill, présentation à un groupe d'étudiants du programme de maîtrise en évaluation environnementale, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *Les activités de communication lors des consultations publiques du BAPE*, Québec, 4 février 2008, présentation par vidéoconférence à l'occasion du cours de communication de l'Institut des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal, Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication.

— *Le processus d'examen conjoint Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale*, Montréal, 5 février 2008, École polytechnique de Montréal, présentation à un groupe d'étudiants du programme de maîtrise en évaluation environnementale, Qussaï Samak, membre du BAPE.

— *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement : un outil de développement durable au service du Québec depuis près de 30 ans*, Québec, 12 février 2008, rencontre des cadres et chargés d'équipe d'Hydro-Québec, Direction régionale de Montmorency, René Beaudet, directeur de l'expertise environnementale et de la coordination.

— *Le BAPE : un outil d'information et de consultation pour les citoyens*, Québec, 29 février 2008, présentation aux étudiants du cégep de Sainte-Foy à l'occasion de leur Semaine sur l'environnement, Jean-Sébastien Fillion, conseiller en communication.

— *L'évaluation environnementale et le rôle de l'ingénieur et de l'expert technique*, Québec, 4 mars 2008, Université Laval, présentation à un groupe d'étudiants finissants en génie civil dans le contexte du cours « Impacts environnementaux », Qussaï Samak, membre du BAPE.

ANNEXE VI

Les lois, règlements et procédures régissant le BAPE

Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)

- Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement [Q-2, r. 9]
- Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques [Q-2, r. 19]
- Règles de procédure relatives au déroulement des médiations en environnement

Loi sur la conservation du patrimoine naturel (L.R.Q., c. C-61.01)

- Règles de procédure régissant la consultation du public sur les projets d'aires protégées

Loi sur les commissions d'enquête (L.R.Q., c. C-37)

Code d'éthique et de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Achevé d'imprimer en juin 2008

Pages intérieures imprimées sur du papier contenant 100 % de fibres postconsommation,
certifié choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz.